

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 21 Mars 2014

Présents: GARRON Jean- Marie , CRUZ Marie-Louise, GARRON Patricia, AVANIAN Jacques, CONSTANS Noël, CONSTANS Serge, MARGUET Michel, MESSENGER Daniel, , ZERDOUMI Richard

1. COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Les comptes administratifs 2013 sont adoptés à l'unanimité comme suit :

-Budget communal

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de clôture 2012	579 779.19	755 195.79
Part affectée Investissement	280 000.00	
Résultat Ex 13	+ 85 159.09	89 671.06
Résultat de clôture 2013	+ 384 938.28	+ 844 866.85

- ✓ Affectation du Résultat 2013 : 1 500.00 € Recettes d'Investissement (Compte 1068)
383 438.28 € Report Excédent de Fonctionnement

Budget eau-assainissement

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Résultat de clôture 2012	+ 7 528.67	+ 81 069.54
Résultat Ex 13	- 886.13	- 330.41
Résultat de clôture 2013	+ 6 642.54	+ 80 739.13

- Budget C.C.A.S

	FONCTIONNEMENT
Résultat de clôture 2012	+ 1 845.20
Résultat ex 2013	+ 58.70
Résultat de clôture 2013	+ 1 903.90

2. COMPTE De GESTION du TRESORIER

Le Conseil municipal adopte les comptes de gestion du Trésorier pour l'exercice 2013 , dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs de la commune pour le même exercice.

3. VOTE du TAUX de la FISCALITE DIRECTE LOCALE

-Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes d'habitation, taxes foncières bâti et non bâtis, et des allocations compensatrices revenant à la commune

- Considérant le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget

M. le Maire propose le maintien des taux de la fiscalité à savoir :

- <i>Taxe d'Habitation</i>	16.12 %
- <i>Foncier bâti</i>	5.10 %
- <i>Foncier non bâti</i>	94.69 %

4. BUDGET PRIMITIF 2014:

Le conseil adopte le budget primitif de la commune comme suit

INVESTISSEMENT : Recettes / Dépenses	1 683 957.85 €
FONCTIONNEMENT : Recettes / Dépenses	1 020 972.28 €

Des services eau-assainissement comme suit :

INVESTISSEMENT : Recettes / Dépenses	113 805.13 €
EXPLOITATION : Recettes / Dépenses	125 952.54 €

Du C.C.A.S. comme suit

FONCTIONNEMENT : Recettes / Dépenses	1 903.90 €
---	------------

5. Approbation du Plan Local d'Urbanisme :

- Monsieur Le maire rappelle que le projet de PLU est arrivé en phase finale, et qu'il y aurait lieu de l'approuver. Mais considérant les différents avis défavorables émis, notamment par les services de l'Etat, qui souhaitent une application stricte de la loi Montagne aux Quartiers Terrisse et Grignolets en passant ces zones inconstructibles, et au refus de l'extension de la zone UC 3, il expose qu'il serait préférable d'engager une négociation et trouver un compromis, afin de ne pas se trouver bloqué, et sans document d'urbanisme.
A l'unanimité le Conseil Municipal est favorable à une discussion avec les services de l'Etat afin de débloquer ce dossier et trouver une solution sans dénaturer le projet établi

La séance est levée à 21 h 30

Vu pour être affiché le Vendredi 28 Mars 2014, conformément aux prescriptions de l'article -L.2121-25 du code général des Collectivités Territoriales.